

ANNEXE 9

LE VOLET OPÉRATEURS DES RAP 2008

Le rapport annuel de performances (RAP) 2008 rend compte des engagements pris dans le projet annuel de performances (PAP) 2008 concernant l'ensemble des opérateurs de chaque programme, et plus spécifiquement des opérateurs principaux rattachés.

Le RAP 2008 intègre l'enrichissement des informations données dans le PAP 2009.

D'une part, la restitution des **informations relatives aux emplois rémunérés par les opérateurs** au format adopté dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 64 de la LFI 2008 qui prévoit "qu'à compter de 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances" (cf. tableaux 2, 3-1, 3-2 et 7).

D'autre part, la présentation **du budget des opérateurs principaux** du programme dans le format retenu et simplifié de la présentation du budget à leur organe délibérant, soit un **compte de résultat et un tableau de financement abrégé** (cf. tableau n° 5). Le budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) est présenté selon les modalités prévues par le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, cf. tableau 5-1).

Par ailleurs, pour les différents tableaux du volet opérateurs des RAP 2008, **un certain nombre de données seront renseignées automatiquement.**

Présentation du volet opérateurs des RAP 2008

Pour le rattachement de l'opérateur à un programme et pour la sélection des opérateurs principaux, la référence sera la maquette budgétaire de la LFI 2008.

Pour les différents tableaux du volet opérateurs des RAP 2008, des données seront renseignées automatiquement à partir des RAP 2007, des PAP 2008 ainsi que des données relatives à l'année 2008 renseignées dans les PAP 2009 pour les programmes qui n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le cadre de la maquette budgétaire 2008.

Il convient toutefois de vous assurer de la cohérence des données renseignées automatiquement et de faire part d'éventuelles incohérences à la cellule opérateurs de la mission performance de l'action publique.

L'analyse des résultats (et/ou écarts) par rapport aux prévisions figurera dans la rubrique « analyse des résultats ».

Les rubriques du RAP sont présentées dans les pages qui suivent.

1- Récapitulatif des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Tableau n°1: Récapitulation des crédits

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		Execution 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Transferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Totaux	0	0	0	0	0	0

EXPLICATION DES RUBRIQUES :

- **Subventions pour charges de service public (titre 3-2) et dotations en fonds propres (titre 7-2) :** rubriques renseignées automatiquement pour l'exécution 2007 et la LFI 2008 à partir des données chiffrées du programme.
- **Transferts (titre 6) :** ensemble des données à renseigner.

COMMENTAIRES À FOURNIR : Précisions méthodologiques éventuelles

2- Consolidation indicative des emplois

Tableau n°2: Consolidation des emplois

Ce tableau n'apparaît qu'en mode consultation.

Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés pour 2008 et à titre indicatif en emplois « sous plafond » et « hors plafond » selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

Ce tableau récapitule, en les distinguant, les emplois rémunérés par le programme (titre 2) et ceux rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 (1)	Réalisation 2008 (compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	XX		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		0	0
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		XX	XX
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		XX	XX
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'Etat par le programme de rattachement</i>	XX	XX	XX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'Etat par les programmes de rattachement</i>	XX	XX	XX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	XX	XX	XX

(1) les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

COMMENTAIRES À FOURNIR : Précisions méthodologiques éventuelles.

Tableau n°3: Emplois des opérateurs

Ce tableau n'apparaît qu'en mode consultation. Il est pré-renseigné des données du tableau « les emplois de l'opérateur » pour les opérateurs principaux (cf. infra tableau 7) et d'un tableau similaire pour les opérateurs secondaires. Ce tableau retrace les emplois de tous les opérateurs du programme (principaux et secondaires). Pour les opérateurs multi-imputés, il ne concerne que le programme chef de file (voir liste en fin d'annexe).

Tableau n°3-1: Emplois des opérateurs y compris opérateurs multi imputés pour le programme chef de file

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)(2)				Réalisation 2008 (Compte financier) (2)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme (ETPT) (1)	Rémunérés par les opérateurs (ETP)			Rémunérés par le programme (ETPT) (1)	Rémunérés par les opérateurs (ETP)		
		ETPT (1)	ETPT	ETP		Effectifs	"sous plafond"	"hors plafond"		Total	"sous plafond"	"hors plafond"
Nom opérateur 1	XX	XX			XX	XX	XX	0	XX	XX	XX	0
Nom opérateur 2	XX	XX			XX	XX	XX	0	XX	XX	XX	0
Nom opérateur 3	XX		XX		XX	XX	XX	0	XX	XX	XX	0
Nom opérateur 4	XX	XX			XX	XX	XX	0	XX	XX	XX	0
Nom opérateur 5	XX			XX	XX	XX	XX	0	XX	XX	XX	0
Nom opérateur 6	XX			XX	XX	XX	XX	0	XX	XX	XX	0
Nom opérateur N	XX		XX		XX	XX	XX	0	XX	XX	XX	0
Totaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

COMMENTAIRES À FOURNIR : observations nécessaires sur les emplois; précisions méthodologiques éventuelles.

Tableau n°3-2: Emplois des opérateurs multi imputés hors programme chef de file.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes (voir liste en fin d'annexe) et pour les programmes co financeurs (hors programme chef de file), ce tableau complète le tableau n°3-1 pour présenter à titre d'information les emplois de cet opérateur.

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel) (2)				Réalisation 2008 (Compte financier) (2)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme (ETPT) (1)	Rémunérés par les opérateurs (ETP)			Rémunérés par le programme (ETPT) (1)	Rémunérés par les opérateurs (ETP)		
		ETPT (1)	ETPT	ETP		Effectifs	"sous plafond"	"hors plafond"		Total	"sous plafond"	"hors plafond"
Nom opérateur 1	XX	XX			XX	XX	XX	0	XX	XX	XX	0
Nom opérateur N	XX		XX		XX	XX	XX	0	XX	XX	XX	0
Totaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

COMMENTAIRES À FOURNIR : Précisions méthodologiques éventuelles

3- Analyse des résultats

Une analyse des résultats (et/ou écarts) par rapport aux prévisions 2008 est présentée au regard des principaux événements et de la réalisation de 2008.

En emplois, les justifications des écarts ou variations par rapport aux prévisions 2008 sont présentées.

L'analyse des résultats inclut une appréciation globale de la performance des opérateurs du programme et de son évolution en 2008.

4- Présentation des opérateurs principaux

4-1 : Présentation littérale de l'opérateur

La liste des opérateurs principaux du programme pour l'année 2008 est préexistante dans l'application FARANDOLE. En cas de problème sur cette liste, contacter la cellule opérateurs de la mission performance de l'action publique de la direction du Budget à l'adresse suivante: christiane.baumelle@finances.gouv.fr

Afin d'alléger le volet opérateurs du RAP 2008, la présentation des missions et des activités de l'opérateur est renvoyée au PAP 2008.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes, il n'est présenté que dans un seul programme. Les programmes co-financeurs renvoient au RAP de ce programme.

4-2 : Présentation chiffrée de l'opérateur

Tableau n°4: Financements de l'État

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		Exécution 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme XXX	0	0	0	0	0	0
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Action n°02	0	0	0	0	0	0
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Action n°03	0	0	0	0	0	0
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Programme YYY	0	0	0	0	0	0
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Programme ZZZ	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Totaux	0	0	0	0	0	0

Les lignes « programme YYY » et « programme ZZZ » n'apparaissent pas lorsque l'opérateur est financé par un seul programme. Ce tableau peut être modifié par l'insertion d'une ou plusieurs lignes.

Les rubriques exécution 2007, LFI 2008, PLF 2009 doivent être renseignées.

Un tableau similaire est à compléter pour les opérateurs secondaires du programme afin d'assurer la cohérence entre les données de la partie « synthèse des opérateurs » relatives aux crédits alloués aux opérateurs du programme et le détail des subventions versées à chacun des opérateurs du programme.

Tableaux n°5 et 6: Budget de l'opérateur

Les tableaux sont établis à partir des documents présentés lors des votes du budget prévisionnel 2008 et du compte financier 2008 des opérateurs par leur organe délibérant (les éventuelles décisions modificatives ne sont pas prises en compte, sauf si elles bouleversent fortement l'équilibre initial des comptes).

Tableau n°5: compte financier 2008 de l'opérateur

Pour le RAP 2008, le budget de l'opérateur est présenté selon les modalités prévues pour le PAP 2009 dans le format retenu et simplifié de la présentation du budget prévisionnel et du compte financier des opérateurs à leur organe délibérant, soit un compte de résultat et un tableau de financement abrégé.

Compte de résultat (en milliers €)

DEPENSES	Budget prévisionnel 2008	Compte financier 2008	RECETTES	Budget prévisionnel 2008	Compte financier 2008
Personnel			Ressources de l'Etat :	0	0
Fonctionnement			- subventions de l'Etat		
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions et dotations		
			Ressources propres et autres		
Total des DEPENSES	0	0	Total des RECETTES	0	0
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		
Total Equilibre du CR	0	0	Total Equilibre du CR	0	0

Tableau de financement abrégé (en milliers €)

EMPLOIS	Budget prévisionnel 2008	Compte financier 2008	RESSOURCES	Budget prévisionnel 2008	Compte financier 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		
Investissements			Ressources de l'Etat		
			Autres subv. d'investissement		
			Autres ressources		
Total des EMPLOIS	0	0	Total des RESSOURCES	0	0
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		

EXPLICATION DES RUBRIQUES :

- a) Les recettes du compte de résultat distinguent :**
- les ressources de l'État, dont les subventions (subventions pour charges de service public et crédits d'intervention excepté ceux gérés en compte de tiers) et les ressources fiscales (taxes affectées ou produits de nature équivalente) ;
 - les autres subventions reçues d'autres financeurs que l'État (collectivités locales, Union européenne, autres organismes) ;
 - les ressources propres et autres regroupant les autres recettes (recettes commerciales, droits d'entrée, produits financiers,...) et notamment les recettes liés aux ventes de produits ou de prestations à l'État (imputés sur le titre 3 – catégorie 1 de l'État).
- b) Les ressources du tableau de financement abrégé comprennent :**
- les ressources de l'État (subventions d'investissement ainsi que les dotations en fonds propres – catégorie 72) ;
 - les autres subventions d'investissement et dotations reçues d'autres financeurs que l'État ;
 - les autres ressources.

COMMENTAIRES À FOURNIR : Précisions méthodologiques éventuelles.

Les recettes et ressources autres que celles de l'État devront être précisément décrites. A titre d'exemple, l'origine des fonds de la rubrique « autres subventions » du compte de résultat devra être précisée : collectivités locales, Union européenne, ... Les subventions comptabilisées en recettes et en dépenses en compte de tiers (classe 4 de l'organisme) pourront aussi être précisées pour compléter la présentation de la situation budgétaire et comptable de l'opérateur.

Tableau n°5-1: présentation spécifique du compte financier 2008 des EPST

La présentation du budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) reprend la présentation prévue par le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié par le décret n°2005-1578 du 16 décembre 2005 (présentation du PAP 2009).

Cette présentation concerne 9 EPST de la mission « Recherche et enseignement supérieur » soit le Centre national de recherche scientifique (CNRS); l'Institut national d'études démographiques (INED); l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA); l'Institut de recherche pour le développement (IRD); l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS); le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC).

(en milliers d'euros)		
DEPENSES	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)	Exécution 2008
Personnel	0	0
- activité conduite par les unités de recherche		
- actions communes		
- fonctions support		
Fonctionnement et investissement non programmé	0	0
- activité conduite par les unités de recherche		
- actions communes		
- fonctions support		
Investissement programmé et autres opérations en capital	0	0
- actions communes		
- fonctions support		
Hors agrégats		
Total des DEPENSES	0	0

RECETTES	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)	Exécution 2008
Subventions pour charges de services public des ministères de tutelles		
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche		
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services		
Autres subventions et produits		
Total des RECETTES	0	0

Charges calculées		
Produits calculés		
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)		

Tableau n°6: les dépenses de l'opérateur

Les dépenses doivent être réparties entre « personnel », « fonctionnement », « intervention » le cas échéant et « investissement ». Les dépenses de personnel ne mentionnent que les dépenses de rémunérations et de cotisations des personnels payées par l'opérateur. Les dépenses ne tiennent compte que des dépenses décaissables et n'incluent donc pas les dotations aux amortissements et dépréciations d'actif. Toutefois, pour les opérateurs qui redistribuent des subventions comptabilisées en recettes et en dépenses en compte de tiers (classe 4 pour l'organisme), il peut être pertinent d'apporter des éléments d'analyse littéraire sur cette activité qui n'apparaît pas en dépense sur les tableaux budgétaires ci-dessous.

Les dépenses sont ventilées par destination dans une logique cohérente avec celle retenue pour les programmes financeurs. Cette ventilation peut correspondre aux actions du programme de rattachement mais peut également faire apparaître des fonctions de soutien internes à l'opérateur ainsi que des destinations liées aux activités propres de l'opérateur qui ne sont pas nécessairement retracées dans le budget de l'État. Dans le cas où ce tableau retrace les dépenses d'un groupe d'opérateurs, la même ventilation par destination doit être adoptée pour l'ensemble des opérateurs du groupe.

Les données de ce tableau sont à compléter.

Prévisions 2008

En milliers d'euros

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1	XX	XX	XX	XX	0
Destination 2	XX	XX	XX	XX	0
Destination 3	XX	XX	XX	XX	0
Destination 4	XX	XX	XX	XX	0
Totaux	0	0	0	0	0

Exécution 2008

En milliers d'euros

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1	XX	XX	XX	XX	0
Destination 2	XX	XX	XX	XX	0
Destination 3	XX	XX	XX	XX	0
Destination 4	XX	XX	XX	XX	0
Totaux	0	0	0	0	0

Tableau n°7: les emplois de l'opérateur

Ce tableau permet de pré renseigner les tableaux d'emplois de la partie synthèse du volet opérateurs (cf. supra tableaux n°2; 3-1; 3-2).

Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés pour 2008 à titre indicatif « sous plafond » et « hors plafond » (selon les modalités prévues pour les données 2008 des PAP 2009).

Un tableau similaire concerne les opérateurs secondaires et permet de compléter le tableau se synthèse (tableau n°3-1 : Emplois des opérateurs y compris opérateurs multi-imputés pour le programme chef de file ou tableau.n°3-2 : Emplois des opérateurs multi-imputés hors programme chef de file).

Pour les opérateurs ou catégories d'opérateurs qui n'appartiennent plus au périmètre des opérateurs en 2009, l'ensemble des emplois est présenté hors plafond.

Les colonnes réalisation 2007 et budget prévisionnel 2008 sont pré-renseignées des données réalisation 2007 et budget prévisionnel 2008 des PAP mais il convient de s'assurer de la cohérence de ces données.

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 (1)	Réalisation 2008 (compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	XX		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		0	0
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		XX	XX
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		XX	XX
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'Etat par le programme de rattachement</i>	XX	XX	XX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'Etat par les programmes de rattachement</i>	XX	XX	XX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	XX	XX	XX

(1) les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

EXPLICATION DES RUBRIQUES :

a) Emplois rémunérés par les opérateurs : cette rubrique retrace tous les emplois dont l'opérateur assure la rémunération, quelle que soit leur situation statutaire (corps de fonctionnaires propres des établissements publics, contractuels, agents détachés dans l'établissement, agents de droit privé...) et quelles que soient les missions de l'opérateur auxquelles ils concourent:

- la réalisation 2007 reprend les données 2007 du PAP 2009;
- le budget prévisionnel 2008 et la réalisation 2008 retracent les emplois « sous-plafond » et « hors plafond » selon le format et les modalités retenues pour les données 2008 du PAP 2009. Pour cette année l'unité de décompte unique est l'ETP.

b) Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur : cette rubrique retrace les emplois rémunérés par l'État ou d'autres collectivités ou organismes, qui sont en poste dans l'opérateur, quelle que soit la position statutaire de ceux-ci (affectation, mise à disposition ou autre). Ces emplois regroupent :

- les ETPT rémunérés par le programme présenté ;
- les ETPT rémunérés par d'autres programmes de rattachement ;
- les ETPT rémunérés par des tiers (Union Européenne, collectivités locales, établissements publics, etc.).

COMMENTAIRES À FOURNIR : Précisions méthodologiques éventuelles.

4-3 : Analyse des résultats

Une analyse des résultats (et/ou écarts) par rapport aux prévisions est présentée pour la réalisation de 2008.

L'analyse des résultats inclut des précisions sur les emplois et la justification des variations constatées entre la prévision et l'exécution 2008.

Dans les cas où un contrat d'objectifs ou de performance a été négocié avec l'opérateur, une attention particulière est apportée à l'examen de sa mise en œuvre pour 2008.

Programmes "chefs de file" pour la fixation et la présentation du plafond d'emplois des opérateurs rattachés à plusieurs programmes

	Opérateur principal des programmes	Opérateur secondaire des programmes	Programme chef de file
ADEME	181 Prévention des risques	174 Énergie et matières premières 189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions 188 Recherche dans le domaine de l'énergie	181
CAMPUSFRANCE	185 Rayonnement culturel et scientifique	150 Formations supérieures et recherche universitaire	185
AFSSET	181 Prévention des risques 204 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	111
AFSSA	204 206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		206
AFII	134 Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique 112 Aménagement du territoire		134
ACSE	147 Équité sociale et territoriale et soutien	104 Intégration et accès à la nationalité française	147
AFPA	103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	102 Accès et retour à l'emploi	103
BRGM	187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	181 Prévention des risques 174 Énergie et matières premières	187
CEREQ	214 Soutien de la politique de l'éducation nationale 155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail		214
CNES	193 Recherche spatiale	191 Recherche duale (civile et militaire)	193
CNASEA	154 Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural 102 Accès et retour à l'emploi		154
CNHI		224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture 104 Intégration et accès à la nationalité française	224
CEA	172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires 188 Recherche dans le domaine de l'énergie	212 Soutien de la politique de la défense 191 Recherche duale (civile et militaire)	172
Etablissement public du domaine de Chambord		175 Patrimoines 113 Aménagement et nature	175
EPMQB		175 Patrimoines 150 Formations supérieures et recherche universitaire	175
Institut national d'histoire de l'art	150 Formations supérieures et recherche universitaire	175 Patrimoines	150
IRSN	181 Prévention des risques 189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	212 Soutien de la politique de la défense	189
IFREMER	187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	113 Aménagement et nature	187
INERIS	181 Prévention des risques	189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	181
Muséum national d'histoire naturelle	150 Formations supérieures et recherche universitaire	113 Aménagement et nature	150
ONF	149 Forêt	113 Aménagement et nature	149
Ecole supérieure d'électricité	134 Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique 150 Formations supérieures et recherche universitaire		150
Ecole nationale supérieure de création industrielle	224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture 134 Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique		224